|  |
| --- |
|  |

**DOSSIER « COUP DE POUCE » Service Civique 2024**

Le « Coup de pouce » est un dispositif unique à l’échelle nationale visant à encourager l’engagement des jeunes dans les Hautes-Alpes. Il vise à donner une aide financière à un volontaire au début de sa mission (à venir ou commencée depuis peu). L’aide peut permettre par exemple de faciliter l’installation dans un nouveau logement, de simplifier les déplacements logement / lieu de mission, de participer au financement d’un besoin identifié par le volontaire **en lien** avec son statut de volontaire. L’aide n’a pas vocation à financer le passage du permis de conduire.

Cette aide est financée par les services de l’État et versée par la Mission Jeunes 05.

Le versement de l’aide est effectué sous forme de virement bancaire dans le premier mois du volontariat.

Le plafond de l’aide est de 600 euros. Une graduation est mise en place en lien avec la situation financière et familiale du volontaire à la discrétion des services de l’Etat. Des renseignements complémentaires pourront être demandés par mail ou téléphone si besoin.

Exemples de prises en charge :

Logement : prise en charge du 1er mois de loyer et du dépôt de garantie (dans la limite du plafond)

Mobilité : abonnement train /bus / bons d’essence / location vélo électrique / aide à l’achat de vélo

Autre raison : à argumenter précisément par le volontaire.

**NOM :**

**PRENOM :**

**AGE :**

**Numéro de Téléphone :**

**Adresse mail :**

**Adresse postale du lieu de résidence :**

**L’adresse postale est-elle différente avant le début du service civique ? OUI NON**

**Si oui, précisez :**

|  |
| --- |
| **Pour bénéficier prioritairement de l’aide « coup de pouce service civique » le lieu de résidence doit être différent du lieu de réalisation de la mission.** |

Nom de la structure d’accueil :

Lieu de réalisation de la mission :

Date envisagée ou effective de début de mission :

La demande d’aide concerne :

* Le logement
* La mobilité
* Autre :

A combien s’élève la somme demandée ?

Situation du demandeur :

1, Êtes-vous étudiant ? OUI NON

Si oui, êtes -vous titulaire d’une bourse échelon 5 de l’enseignement supérieur ? OUI NON

2, Êtes-vous bénéficiaire du RSA ou est-ce qu’un membre de votre foyer est bénéficiaire du RSA ?

 OUI NON

3, Êtes-vous en rupture familiale avec vos parents ?

 OUI NON

4, Avez-vous intégré un parcours « Contrat engagement jeunes » ?

 OUI NON

5, Bénéficiez - vous de la protection internationale (réfugiés) ?

 OUI NON

6, Avez-vous interrompu votre parcours universitaire au cours de l’année précédente ?

 OUI NON

7, Est-ce que vous bénéficiez des aides personnelles au logement (APL) ?

OUI NON Si oui quel est le montant : ………….

Pièces à fournir pour une demande concernant le logement ou la mobilité :

*- Copie de la carte d’identité,*

*- Bail,*

*- Attestation de colocation avec montant du loyer et des charges*

*- RIB au nom du demandeur*

*- Relevé d’imposition des parents ou du jeune le cas échéant.*

*- Contrat d’engagement service civique*

*- Abonnement train, bus le cas échéant*

*- Notification d'attribution ou non attribution de la CAF pour l'Aide Personnalisée au Logement (APL)*

En cas de rupture familiale, fournir une attestation sur l’honneur de rupture familiale.

Pour toute autre demande, merci de fournir des éléments de type devis, factures etc..

**Argumentation ou éléments de motivation :**

|  |  |
| --- | --- |
| Signature du représentant légal (exclusivement) pour les mineurs | Signature du demandeur |
| A ENVOYER :Soit par mail : ce.sdjes05@ac-aix-marseille.frSoit par courrier : SDJES – DSDEN 12 Boulevard Maréchal Foch PB 1001 - 05 010 Gap Cedex |

Contacts téléphoniques :

Thomas Gammella : 06 87 54 58 41 – thomas.gammella@ac-aix-marseille.fr